



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
ⵍⵓⵎⵎⵓⵏ ⵉⵎⵎⵓⵏ ⵉⵎⵎⵓⵏ ⵉⵎⵎⵓⵏ
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Décision du CSCA n° 81-10 du 24 novembre 2010 relative aux normes juridiques et techniques applicables à la mesure de l'audience des les médias audiovisuels

[A](#) [1] [A](#) [1]

Décision du CSCA n° 81-10 du 24 novembre 2010 relative aux normes juridiques et techniques applicables à la mesure de l'audience des les médias audiovisuels

Conformément aux dispositions du Dahir n° 1-02-212, du 31 août 2002 portant création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, ainsi qu'à celles de la loi n° 77.03 relative à la Communication Audiovisuelle, le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle - CSCA- a rendu, en date du 24 novembre 2010, sa décision n° 81-10 relative aux normes juridiques et techniques applicables à la mesure de l'audience des médias audiovisuels, abrogeant et remplaçant la décision n° 03-06 du 15 février 2006 du même objet.

Dans un souci permanent d'accompagnement et de clarification des missions et des responsabilités, cette décision vise essentiellement, à adapter le système normatif de la mesure de l'audience des médias audiovisuels aux nouvelles exigences du secteur audiovisuel marocain, générées notamment, par l'accroissement et à la diversification de l'offre.

Dans le cadre des missions qui lui sont conférées par le Dahir n° 1-02-212 susmentionné, et après une large concertation avec les acteurs du secteur, le CSCA a donc adapté et actualisé à travers cette décision, les normes d'ordre juridique et technique devant être observées par les professionnels concernés, en vue de contribuer à consacrer une mesure d'audience toujours plus objective, rigoureuse et fiable, applicable aussi bien aux services radiophoniques que télévisuels.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>